

**Direction de la Transition Écologique et du Climat**

**2022 DTEC 54 Subvention de la Ville de Paris à l'association « Le comptoir prospectiviste » pour l'organisation de la saison 2 du festival de prospective et d'anticipation « Les Mondes Anticipés » (5. 000 euros)**

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « Le comptoir prospectiviste » organise la 2<sup>ème</sup> édition du festival de prospective et d'anticipation « Les Mondes Anticipés » les samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022, à la Cité des sciences et de l'industrie, Paris (19<sup>e</sup>).

L'objectifs du festival est d'inviter les visiteurs à développer leur culture de l'anticipation et imaginer des futurs durables pour le présent et les générations à venir.

Il s'inscrit ainsi dans le cadre du programme Résilience et Prospective de la Ville de Paris, qui a pour ambition d'exprimer et partager avec les Parisiennes et les Parisiens, une vision de l'avenir de Paris, ville transformée et relevant les défis du XXIème siècle.

Le thème de la saison 2 est « Le corps dans tous ses états ! Biologiques, sociales, numériques : faut-il avoir peur des mutations annoncées ». Avec au programme, 10 évènements dont des projections de films gratuites (Minority Report, Bienvenue à Gattaca et Ready Player One), des tables rondes spéculatives (Et si le scénario de tel film advient ?) et exploratoires (ex. Quel mode de régulation sociale doit-on appliquer aux métavers ?), etc.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'attribuer en 2022 à l'association « Le comptoir prospectiviste », située 23 rue Fourcroy PARIS (17<sup>e</sup>), une subvention d'un montant de 5 000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**Direction de la Transition Écologique et du Climat**

**2022 DTEC 54 Subvention de la Ville de Paris à l'association « Le comptoir prospectiviste » pour l'organisation de la saison 2 du festival de prospective et d'anticipation « Les Mondes Anticipés » (5.000 euros)**

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2022;

Vu la délibération du 25 septembre 2017 par laquelle Madame la Maire de Paris a présenté le projet de Stratégie de résilience de Paris ;

Vu le projet en délibération en date du, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver la subvention à l'association « Le comptoir prospectiviste » pour l'organisation de la saison 2 du festival de prospective et d'anticipation « Les Mondes Anticipés » (5.000 euros)

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 5ème commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve la subvention à l'association « Le comptoir prospectiviste » pour l'organisation de la saison 2 des Mondes Anticipés, festival de prospective et d'anticipation à la Cité des sciences (5.000 euros)

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.